RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN	REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie	Peace-Work-Fatherland
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE BASE	MINISTRY OF BASIC EDUCATION
CABINET	CABINET

COMMUNIQUE N° 088 C/CAB/MINEDUB

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième programme de contractualisation des Instituteurs de l'Enseignement Primaire et Maternel au Ministère de l'Education de Base, le Gouvernement lance, avec l'appui de la Banque Mondiale, la cinquième phase de recrutement de **trois mille (3.000)** enseignants au titre de la session de 2023, pour servir dans les écoles primaires publiques du Cameroun.

Ce recrutement se fera au moyen d'un **test de sélection** régional, indexé sur les **besoins des écoles** nécessiteuses (job posting). A cet effet, le Ministre de l'Education de Base, a l'honneur de porter à la connaissance de la communauté éducative que les quotas à recruter dans le cadre de ce test se présentent comme suit :

N°	Régions	Ecoles éligibles	Quotas		Total	%	Observations
			Classique	Régulation			
1	Adamaoua	290	123	100	**223**	06,14 %	50% du taux de régulation assigné aux écoles anglophones
2	Centre	600	254	100	**354**	12,71 %	
3	Est	388	164	100	**264**	08,22 %	
4	Extrême-Nord	950	402	100	**502**	20,12 %	
5	Littoral	154	65	100	**165**	03,26 %	
6	Nord	868	368	100	**468**	18,38 %	
7	Nord-Ouest	448	190	100	**290**	09,49 %	50% du taux de régulation assigné aux écoles francophones
8	Ouest	450	191	100	**291**	09,53 %	50% du taux de régulation assigné aux écoles anglophones
9	Sud	212	90	100	**190**	04,49 %	
10	Sud-Ouest	362	153	100	**253**	07,67 %	50% du taux de régulation assigné aux écoles francophones
Total		**4 722**	**2 000**	**1 000**	**3 000**	**100 %**	

Le test susvisé se déroulera le **samedi 03 février 2024** dans les chefs-lieux des dix (10) régions du pays, selon le programme suivant :

N°	Nature des épreuves	Durée	Coefficient	Horaire
1	Culture générale	02 heures	3	8h – 10h
2	Épreuve technique	04 heures	5	10h30 – 14h30
3	Épreuve de langue : anglais pour les francophones et français pour les anglophones	02 heures	2	15h – 17h

Les candidats au recrutement devront remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité Camerounaise, sans distinction de sexe ;
- Être titulaire d'un CAPIEMP obtenu au plus tard à la **session de 2018** ;
- Être âgé de quarante (40) ans au plus au **31 décembre 2023** ;
- S'engager à servir pendant cinq (05) ans au moins à son poste d'affectation ;
- Choisir une école faisant partie de la liste des écoles nécessiteuses qui sera préalablement publiée par le Ministère de l'Education de Base.

Le test de sélection est ouvert aux titulaires du CAPIEMP 2018 et à tous les titulaires des CAPIEMP antérieurs, ayant pris part ou non, aux précédentes phases de ce troisième programme de recrutement. Les intéressés sont appelés à déposer un dossier de candidature dont la composition se présente ainsi qu'il suit :

(1) Une demande timbrée adressée au Ministre de l'Education de Base ;
(2) Deux photos d'identité (format 4X4) ;
(3) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance (datant de moins de 03 mois) ;
(4) Deux copies certifiées conformes du CAPIEMP ou du Teacher's Grade One Certificate ;
(5) Une photocopie non timbrée du diplôme professionnel ;
(6) Une photocopie certifiée de la Carte Nationale d'Identité ;
(7) Un bulletin n°3 de l'extrait de casier judiciaire (datant de moins de 03 mois) ;
(8) Un bulletin de visites médicales ;
(9) Une fiche de renseignement d'état civil ;
(10) Une fiche signalétique du candidat dont le modèle sera retiré dans les services de chaque Délégation régionale du Ministère de l'Education de Base ;
(11) Un engagement sur l'honneur à servir au même poste pendant 05 ans ;
(12) Une lettre de motivation des candidats précisant l'école nécessiteuse choisie ;
(13) Une copie d'acte de mariage certifiée conforme (éventuellement) ;
(14) Un certificat de résidence dans la région sollicitée ;
(15) Une enveloppe, au format A4, timbrée à l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidature complets seront déposés, contre récépissé, dans les Délégations régionales de l'Education de Base, centres uniques de composition par région, au plus tard le **12 janvier 2024.**

Tout dossier incomplet, ne remplissant pas les conditions ci-dessus énumérées ou parvenu en retard sera rejeté ;

Il est rappelé que les dossiers des candidats non retenus à l'issue de la troisième phase de ce recrutement ont été acheminés dans les différentes Délégations régionales du Ministère de l'Education de Base où les intéressés peuvent les retirer, suivant des dispositions prises localement.

Aucun dossier isolé ne sera reçu au Ministère de l'Education de Base.

Yaoundé, le 20 DEC 2023

Le Ministre de l'Education de Base

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Le Ministre
The Minister
MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE
MINISTRY OF BASIC EDUCATION

Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA